

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU
ET DE L'ÉNERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
WORLD BANK

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

DECISION N° 000059 /D/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2026 DU 22 OCT 2026
Portant attribution du Contrat passé après Demande de Propositions
N°000008/DP/MINEE/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/CCCM-SPI/2025 du 09 Octobre 2025,
pour recrutement d'un Consultant chargé de la rédaction de la mise à jour du plan directeur de
production du transport et de la distribution de l'électricité.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN,

- Vu** la Constitution ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Considérant** la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;
- Considérant** le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projet d'Investissement (FPI), Edition Juillet 2016, mise à jour en septembre 2023, en février 2025 puis en septembre 2025 ;
- Considérant** Le Demande de Propositions N°000008/DP/MINEE/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/CCCM-SPI/2025 du 09 Octobre 2025, pour recrutement d'un Consultant chargé de la rédaction de la mise à jour du plan directeur de production du transport et de la distribution de l'électricité ;
- Considérant** la proposition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 21 avril 2026 ;
- Considérant** Le Procès-Verbal de négociation daté du 29 juillet 2026 ;

- Considérant** L'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et Prestations Intellectuelles datée du 10 Août 2026 ;
- Considérant** L'avis de Non Objection de la Banque Mondiale datée du 1^{er} Octobre 2026 ;
- Considérant** les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : Conformément à la méthode de Sélection Fondé sur la Qualité et le Coût (SFQC) spécifiée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projet d'Investissement (FPI), Edition Juillet 2016, mise à jour en septembre 2023, en février 2025 puis en septembre 2025, le Consultant ci-après dont les qualifications ont été jugées satisfaisantes, est déclaré adjudicataire du contrat visé en marge pour un montant décliné dans le tableau suivant :

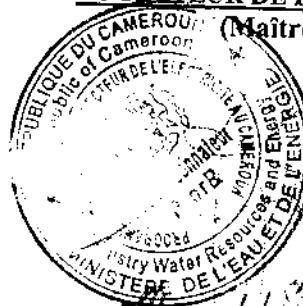
Nom et adresse du Consultant	Montant HTVA	Montant TTC (en FCFA)	Durée
Groupe ARTELIA & NODALIS 16, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine - France ; Site web : www.arteliagroup.com	677 029,09 équivalents à 444 101 970,79 F CFA	807 357,19 Euros, équivalent à 529 211 017 F CFA	Huit (08) Mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN**
(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) ;
- ARMP (pour Publication) ;
- MINEE ;
- CSPM-PforR ;
- Archives/Chronos



Thongelok Clong Sery
Ingénieur Technique Industriel
Master en Administration des Entreprises